ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 89871

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les conclusions d'un groupe de travail précarité et exclusion qui vient de publier un document, bilan de deux ans de réflexion, intitulé « Pauvreté, exclusion, ce que peut faire l'entreprise ». Ce groupe a ainsi formulé un certain nombre de propositions visant à mettre l'accent sur les conditions de l'intégration des personnes exclues. À ce titre, il est proposé d'embaucher sur des compétences et non sur des parcours scolaires, de confier à un organisme de médiation les recrutements qui le requièrent, de guider spécifiquement les exclus qui reprennent un travail. Il lui demande de bien vouloir lui donner son point de vue sur l'ensemble de ces propositions.

Données clés

Auteur : M. Claude Birraux
Circonscription : Haute-Savoie (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 89871
Rubrique : Politique sociale
Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes
Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3256